Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Per uno aueilh rognouso,
cau pas bene lé troupèt

Traduction:

Pour une brebis galeuse, il ne faut pas vendre le troupeau

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 65
AUTOMNE 2011

Billet d'humeur

Les crises se suivent et se ressemblent ...un peu !

La crise latente des dettes souveraines de certains états périphériques a connu de nouveaux rebondissements. Chaque épisode nuit à la crédibilité européenne, car les politiques ne font que réagir et les décisions mettent du temps à être appliquées. Cette impression de «vide» génère de l'impatience chez les investisseurs. Le flou entourant la participation du secteur privé a inquiété les marchés qui ont vu une menace pour le système bancaire européen fortement exposé aux risques souverains. Celui-ci a été pris dans la tourmente. Les différentes politiques qui ont émaillé le nouveau chapitre de la crise grecque et la difficulté européenne à s'unir ont favorisé la contagion qui a gagné l'Espagne et l'Italie, deux pays solvables mais dont les finances publiques sont fragiles. La valorisation des places boursières a connu une chute brutale. Elle intègre des perspectives de croissance économique et bénéficiaire moins flatteuses et ceci tant que l'incertitude économique et politique n'est pas dissipée. Je crois fermement qu'il faut sauver la Grèce pour sauver l'Europe.

Jean Claude RIGAUD
Président Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Le Petit Saint Montais est la revue des adhérents du Foyer Rural de Saint Mont, donc n'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10€ par an et par famille) auprès de Bernadette BOUEILH (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais.

Voir page 5

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z page 2
- La Vie du Village pages 3 à 7
- Conseil Municipal pages 8 à 11
- Dernières nouvelles page 12

Nouvelles en bref de A à Z

Artisans : un rappel de nos artisans installés au village.
Monsieur Molter, artisan plâtrier est installé depuis plusieurs mois. Ses activités : plâtres, staff, plafond suspendu… 06 79 64 67 27.
Franck Massot qui a une entreprise de maçonnerie : 06 28 79 40 58 et bien sûr Thierry Labruffe : 05 62 69 62 58 spécialiste de l'électricité.

ASSM Les permanences ont lieu tous les **lundi de 10h à 12h** à la Maison des Associations.

Commerces : Un **boucher** d'Aire sur Adour et Émilie (**fruits et légumes**) sont présents tous les mercredi à partir de 11h, devant le foyer.

Le jeudi soir à partir de 18h le **pizzaïolo** vous attend devant la Maison des Associations.
Vous pouvez lui commander vos pizzas au 06 47 29 33 14.

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 3 octobre, 2 novembre et 6 décembre 2011.**

Joyeux Compagnons : Le club des Joyeux Compagnons organise son loto annuel le 23 octobre au foyer rural de Saint Mont.
Le club compte sur votre générosité pour lui donner des lots. Pour tous renseignements adressez vous à Marie Claude Duvignau 05 62 69 69 85.

Rue Saint Barbe : Message des riverains de la rue Saint Barbe : Les **propriétaires de chiens doivent ramasser** les crottes et pour les **automobilistes,** ils ne doivent pas se croire sur un circuit mais sur petite rue de village.

Salsa : tous les mercredi, au foyer de Saint Mont, des cours de salsa sont donnés. Renseignements au 06 333 11 999.

Ssolidarité. **N'oubliez le «repas des îles» qui se tiendra le 8 octobre au foyer de Saint Mont.**
(voir page 12)

Fête du village 2011 en photos

La partie de pêche, les sandwichs de 10h (au foie gras !), la remise des prix, voici le début de la fête, puis la soirée et l'apéritif du dimanche matin.

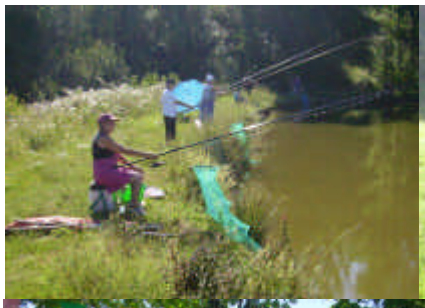
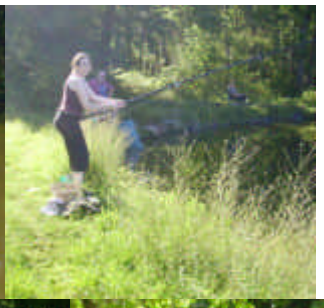

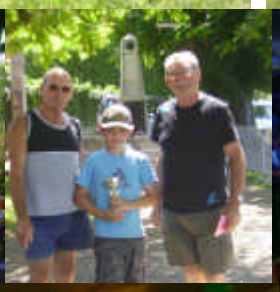

Inaugurations 2011

Le 21 août 2011 il y a eu l'inauguration, à Saint Mont, de 3 sites :

En tout premier la nouvelle mairie, puis la rue Saint Barbe et enfin la station d'épuration.
Lors de ces inaugurations étaient présents : Madame **Elisabeth Mitterrand**, Maire de Sion, Conseillère Régionale, représentante de Martin Malvy, Président de Midi Pyrénées, Monsieur **Michel Borello**, Sous Préfet de Mirande, Docteur **Guy Darrieux**, Maire de Riscle, Conseiller Général représentant Philippe Martin Président du Conseil Général du Gers, Monsieur **Bernard Magné**, Maire de Lelin-Lapujolle, Président du SIEBAG, Monsieur **Robert Cabé**, Maire de Aire sur Adour, Conseiller Général des Landes, **Michel Petit,** Maire de Saint Mont sans oublier les élus et une nombreuse assistante.

L'album photos …3ème trimestre 2011

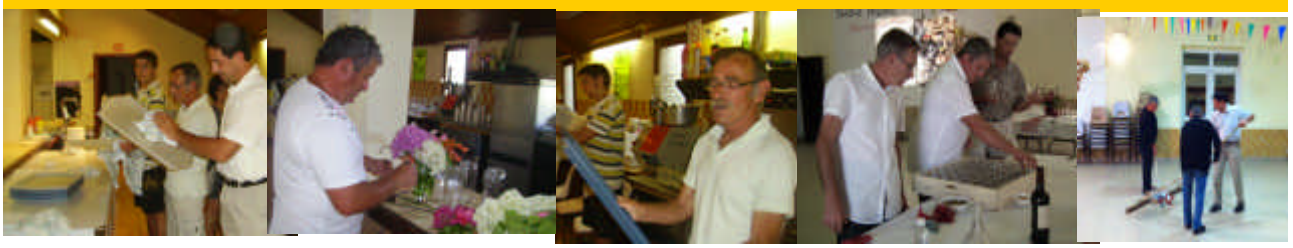

Mesdames, regardez bien ces photos. Voici vos maris qui lavent, essuient, nettoient et font même des bouquets de fleurs pour orner les tables.

Le repas de l'atelier terre.

Début juillet, l'atelier de terre a offert à la municipalité une œuvre collective qui rend hommage au travail des vignerons et célèbre le plus bel outil qui soit … la main. Elle orne un des murs de la nouvelle mairie. Cette œuvre est directement inspirée de l'affiche réalisée par la section Interprofessionnelle des Vins de Saint Mont. Un repas joyeux , chacun ayant apporté sa spécialité culinaire, a clôturé la saison.

Jacotte Feugère

Le repas de la pêche

Le repas du concours de pêche : une organisation sans faille, un repas délicieux et bien sûr toujours beaucoup de monde.

Retenez cette date : le **5 novembre** au foyer de saint Mont se tiendra le repas traditionnel de fin d'année de la Société de pêche. Pour les inscriptions adressez vous à Serge Boueilh, Robert Duvignau ou Bernadette Boueilh.

Le menu et le prix du repas vous seront communiqués ultérieurement.

La fête du Cos 2011

Très beau succès de la fête pour cette édition 2011.
Avec un temps clément, chaque animation de l'après midi a trouvé son public. Pour la soirée, de nombreux convives ont pu apprécier le repas préparé par les petites mains du quartier, dans une très bonne ambiance, avec la complicité de DJ Bastien.
Un HAKA original et unique en son genre fut présenté par le « COS » au « Reste du monde » afin de le défier au tir à la corde, avec le succès aux trois épreuves des gens du quartier.
La revanche est prise pour l'année prochaine.
Merci à tous ceux qui étaient présents pour leur fidélité… et leur bonne humeur.
Merci à tous les bénévoles du quartier !!!
Fabrice Courtade

La réception de la télévision

A partir du **8 novembre**, le système de réception des programmes de la télévision va changer.
En effet, à cette date là, nous recevrons la télévision « tout numérique » (jusqu'à présent nous recevions les chaînes en analogique).
Ce nouveau système vous permettra de recevoir plus de 19 chaînes.

- Tous les postes qui n'ont pas la TNT (**T**élévision **N**umérique **T**errestre) intégrées (en général des postes de télévision de moins de 5 ans) ne recevront aucune émission.
- Pour les postes plus anciens vous pourrez, si vous avez un décodeur externe TNT, le brancher.
- De toute façon, il faut que votre antenne TV soit récente (moins de 5 ans).

Si vous voyez sur votre télévision **un bandeau noir défilé en plein milieu de l'écran** avec un message « attention le 8 novembre …. » votre télévision est soit trop vieille, ou l'antenne n'est pas adaptée, ou…

Vous avez des questions ou des soucis , vous appelez le 0970 818 818 (numéro non taxé du lundi au samedi de 8h à 21h) ou la Mairie de Saint Mont (05 62 69 62 67).

Depuis quelques années, Fernand Lenfant vivait à la maison de retraite de Riscle. Nous pouvions le voir de temps en temps dans les rues. Pour lui c'était toujours un plaisir de rencontrer des Saint Montais. Ces derniers temps il s'était beaucoup affaibli. Il s'est éteint le 18 septembre. Il a été enterré à Beaumarchès. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

L'album photos 3ème trimestre 2011

Lors des journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre, plusieurs animations ont eu lieu dans le village. Tout d'abord une visite guidée du vieux Saint Mont et sous notre chapiteau, le stand des Vins de Saint Mont, le stand de Monique et Murielle Rigaud, la présence de Chantal Armagnac pour la dédicace de son dernier livre (les couleurs de ma Gascogne «rouge»), Mireille Duffau avait prêté les outils préhistoriques trouvés par Bernard sur ses terres. Dans l'église les brodeuses exposaient leurs ouvrages récents avec l'historique de la dentelle. Le soir, à 21 heures, le TRIO NAT composé de Thierry, clarinette/harmonica, de Nino à la guitare et d'André à la contrebasse, a fait vibrer les voûtes de notre belle église devant des spectateurs ravis de ces interprétations très personnelles de morceaux de jazz et variétés classiques.

Petit besoin pour la maternelle de Saint - Mont

Nous avons avec les enfants de l'école et de l'AIAE le projet de fleurir nos massifs toute l'année ! Pour cela nous récupérons bulbes, plants, graines… pour préparer le printemps..
Peut- être avez-vous quelques bulbes ou autres en trop dans vos jardins que vous pourriez donner à nos petits élèves ? Si oui, merci de les déposer à l'école. Bien sûr nous vous solliciterons de nouveau- dès le retour des beaux jours . Merci à vous toutes et tous.
Les animatrices de l'AIAE *(que vous connaissez bien)* ***Yolande et Josyane.***

Photos des vendanges 2011 !!!!

En direct du conseil municipal

Mercredi 8 juin 2011

Délibération sur le projet de l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son envoi par courrier électronique du 14 mai 2011 concernant le schéma interdépartemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet du Gers. Le projet repose sur une refonte des communautés de communes dont la population totale n'excède pas 5.000 habitants. La Communauté des Communes des Monts et Vallée de l'Adour (dont fait partie Saint-Mont) est concernée. Dans le schéma, il est prévu d'y adjoindre la commune de Cannet et les cinq communes de la Communauté des communes de la Vallée du Leez. Monsieur le Maire signale qu'il est difficile de trouver des liens évidents entre toutes ces communes, hormis pour la CC de la Vallée du Leez le fait d'appartenir au canton de Riscle. Il souligne aussi qu'une communauté de communes proche, la communauté de communes Terres d'Armagnac (Aignan) est concernée par une fusion afin d'atteindre le seuil des 5.000 habitants. Joël BOUEILH rappelle le lien culturel très fort partagé par ces deux communautés de communes (la culture de la vigne). Enfin, le concept de « bassin de vie » est évoqué notamment en ce qui concerne les communes de la Vallée du Leez qui se sentent plus proches d'Aire-sur-Adour que de Riscle.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce projet et des remarques effectuées :

- Ne s'oppose pas à l'idée d'un rapprochement avec la communauté de communes de la Vallée du Leez et de la commune de CANNET,
- Envisage favorablement un rapprochement avec la communauté des communes Terres d'Armagnac,
- N'écarte pas l'idée de rejoindre la communauté de communes d'Aire-sur-Adour si la communauté de communes de la vallée du Leez était appelée à fusionner avec cette communauté de communes.

Point sur le réaménagement de la cuisine du foyer.

M. le Maire donne lecture du rapport d'expertise sanitaire et des travaux préconisés. Geneviève LABORDE, suite à la visite et au rapport, a contacté un artisan et fait établir un devis (2 269 €). Ces travaux seront pris en charge par le Foyer. De plus, M. FOURGEAUD a pris contact avec le service du SDISS pour la sécurité et a établi un bilan avec des préconisations. Suite à ces avis, Michel PETIT propose de remplacer les fenêtres. Accord unanime. La consultation peut être lancée.

Projet citerne à incendie et demande de subvention (à traiter avant septembre).

M. le Maire rappelle le projet d'acquisition de deux citernes réserves à incendies pour les lotissements. Accord pour lancer la consultation. Christian TOLLIS est désigné responsable.

Quant au lotissement « Pascalot », un avant projet pour l'Eco-quartier va être présenté.

Zonage de la parcelle pour le Saget par M. Lacoste .

M. le Maire rappelle la convention passée avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riscle pour le projet du Saget. Trois propriétaires étaient concernés. Or, un d'entre eux est opposé à la construction d'une digue sur sa parcelle. Afin que la protection des habitations puisse être réalisée, M. le Maire propose de faire passer le géomètre, M. LACOSTE, que la commune finance le bornage des parcelles et que la digue soit déplacée sur les parcelles des autres propriétaires car ils ont donné leur aval. Accord unanime.

Projet d'achat commun de matériel avec plusieurs communes.

Lecture est faite de la proposition du Maire de Saint-Germé afin d'acheter en commun avec deux autres communes du matériel. Seraient également associées à l'acquisition : Caumont et Lelin-Lapujolle. Pour le désherbage sélectif avec un désherbeur thermique la réponse sera négative car la pollution du gaz est importante (4 200 €). Pour le broyeur et la remorque, l'agent communal sera contacté afin d'en estimer l'utilité pour la commune (9 000 € HT). La possibilité de s'associer à la filière bois de Riscle est également évoquée. A voir ultérieurement.

Statuts du SIEBAG de Riscle et restitution de la station et du puits d'eau potable.

6/1 Modification des statuts du SIEBAG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le conseil du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG), réuni en séance du mercredi 9 février 2011, a adopté un projet de modification de ses statuts portant sur :

- La modification du bureau du conseil syndical qui comprendra 1 président et 7 vice-présidents,
- La modification des prestations de service pour l'assainissement :
- Pour l'assainissement collectif : le syndicat pourra exercer les prestations de services suivantes : les études, la conception et l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.
- Pour l'assainissement non collectif : le syndicat pourra exercer les prestations de services suivantes : le contrôle et le diagnostic des installations d'assainissement non collectif.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications et donc sur l'adoption du projet de nouveaux statuts présenté.

Le conseil municipal, après avoir pris

connaissance du projet de nouveaux statuts :
- Accepte ledit projet tel qu'annexé à la délibération,
- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois ainsi qu'à la Sous-Préfecture du Gers.

6/2 Transfert de la zone de pompage rétrocédée au S.I.E.B.A.G. dans les actifs de la commune

M. le Maire lit un courrier du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Adour Gersois concernant la station de pompage de Saint-Mont transférée à ce syndicat lors de l'adhésion de la commune. Actuellement ce puits est inutilisé et le S.I.E.B.A.G. ne souhaite pas l'inscrire dans ses actifs. Aussi, le Président propose que la commune de Saint-Mont récupère cette station de pompage (bâtiment plus terrain environnant). Le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce transfert et l'inscription de ce bien dans les actifs de la commune. Toutefois, il signale que cette station n'a aucune utilité et interroge le conseil municipal pour une rétrocession éventuelle à un particulier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Accepte le transfert de la station de pompage du S.I.E.BA.G. vers la commune de Saint-Mont,
- Approuve l'inscription de ce bien dans les actifs de la commune,
- Autorise monsieur le Maire à contacter le propriétaire voisin afin de procéder dans un second temps à une rétrocession.
- Charge M. le Maire de prendre contact avec l'assureur afin de couvrir les biens pour la durée où ils appartiennent à la commune,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

Resto du cœur.

Jacqueline FEUGERE fait part de la lettre de l'association des « Resto du Cœur » afin qu'un dépôt pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer soit installé à Saint-Mont. Elle rencontrera le 20 juin à 10h à la Mairie avec Jacques DUBOS et une autre bénévole des actions sociales une personne de l'association pour étudier ce projet.

Préparation de l'inauguration de la mairie.

Elle aura lieu le 2 juillet 2011. Les responsables sont : Jacqueline FEUGERE, Geneviève LABORDE, Marie-Claude DUVIGNAU et Michel PETIT. Un lâché de pigeons pourrait être envisagé.

Passage au numérique.

Jacqueline FEUGERE fait part du dossier transmis pour le passage au numérique du 8 novembre 2011. Il est décidé qu'une aide, afin de procéder aux réglages, sera apportée.

Point sur les commissions,

Environnement : Protection et cadre de vie :

RAS. Joël BOUEILH informe que les Producteurs Plaimont mènent une étude de faisabilité de méthanisation. La distillerie ne serait donc plus sollicitée.

Environnement : Embellissement et plantations :

Saint-Mont est inscrit au concours des villages fleuris.

Carte communale :

Le courrier du Conseil Général pour la zone de Bernès n'est toujours pas arrivé et le dossier est bloqué. Il est donc décidé de prendre la délibération suivante :

Circulation pour l'accès au quartier de Bernès

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des consultations sur la carte communale. Il rappelle que le Conseil Général (service des routes) a émis un avis défavorable sur la zone de Bernès puisque l'entrée et la sortie matérialisées sur le schéma se font par une voie communale (chemin de Bernichou) qui aboutit sur la route départementale D 946. Or, les habitants de ce quartier n'utilisent pas cette voie et y accèdent par une voie communale de la commune de Riscle (non matérialisée sur le schéma puisqu'il est issu du plan cadastral de la commune de Saint-Mont). Le Maire a donc rédigé un courrier en ce sens au Président du Conseil Général pour signaler cette erreur dans le schéma et il souhaite que la circulation qui convient soit matérialisée par :

un arrêté de circulation dans le sens Quartier de Bernès / D 946 matérialisé par un panneau « sens interdit sauf riverains »

une signalisation appropriée pour indiquer la direction de Riscle par la voie communale de ladite commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve le projet de circulation concernant le quartier de Bernès,
- Accepte que le maire prenne un arrêté permanent de circulation en ce sens,
- Charge M. le Maire d'ordonner les travaux nécessaires pour la pose de la signalisation.

Social :

L'assemblée générale a eu lieu. Le repas de la solidarité se tiendra le 8 octobre et les fonds seront remis à l'association « Solidarité SIDA » et à la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Prévention des risques

Le Plan communal de Sauvegarde est en cours.

Gestion du Personnel:

Les ordres de travaux pour Daniel DEZORTHES devront être communiqués au Maire qui les transmettra et non être donnés directement.

Travaux :

Les travaux d'assainissement sont presque finis.

En direct du conseil municipal

Le cabanon aux communaux a été remis en état pour le concours de pétanque de la fête.
Il reste à enduire des murs et à acquérir des jardinières.

Aménagement et cadre de vie :

Afin de finir le parking du village, il faudrait acheter du sable pour les joints. OK.
Un tapis a été acheté pour remplacer celui qui était dans l'église.
Michel PETIT informe que le technicien du Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour viendra pour le chemin de l'Adour. L'implantation des tables de pique-nique et des panneaux sera évoquée.
Sébastien FAURE informe que, pour les journées du patrimoine, le Syndicat de Promotion des Vins de Saint-Mont organisera des dégustations

Budget et Finances :

Attention à la trésorerie, les travaux sont réalisés mais les subventions n'ont pas été perçues.

Questions diverses

11/1 Publicité

Michel PETIT souhaite que les panneaux de publicité inutiles soient enlevés au niveau de la tournée de Saint-Germé. Il pourrait y avoir une charte pour réglementer l'implantation ou utiliser des mats communs. A voir.

11/2 Bâtiments communaux

Jacqueline FEUGERE fait part du constat que des personnes font leurs besoins autour du terrain de tennis car il n'y a pas de toilettes. Il faudra envisager d'y en installer ainsi qu'un point d'eau.

De plus, elle a fait des études de prix et de modèles pour les jardinières devant la mairie. Il en faudrait 5 à 40 €. Accord unanime.

11/3 Courriers diverss

Demande de subvention de la Ligue contre le Cancer. Non. Les actions sociales ont donné 700 € suite au repas solidarité de l'an passé.
Le « Canard du Jarras » de la commune de Saint-Germé a été transmis. Le « Petit Saint-Montais » sera à envoyer à Lelin-Lapujolle et à Saint-Germé.
Le dossier relatif aux actes administratifs pour les voies communales a été transmis au Centre de Gestion du Gers pour toutes les personnes qui ont donné leur accord.
M. et Mme GUARRACINO ont adressé leurs remerciements pour les travaux d'assainissement.

Mercredi 6 juillet 2011

Travaux aux communaux

Le devis de M. BIDACHE est présenté pour un montant de 10 762.50 € HT. C'est du géotextile et du gravier afin que les voitures puissent stationner ainsi que les camping-cars.
Trop élevé. Une réunion sur le terrain sera organisée afin de définir un espace plus restreint, des travaux de terrassement et une étude pour les sanitaires.

Licence IV.

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la lettre de Mme Raymonde FLAUDER. Cette nouvelle habitante de Saint-Mont s'est portée acquéreur de l'auberge du village et souhaite rouvrir le bar notamment pour obtenir le label « Bistrot du pays ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la licence IV avait été acquise par délibération du 3 septembre 2008 au prix de 6.000 euros à M. SAINT-LANNES Aymeric, propriétaire de l'auberge du village. Cette licence IV avait été positionnée au foyer de Saint-mont.
Cette opération avait été faite dans le souci de garder dans la commune une licence IV mais les conseillers municipaux étaient d'accord de la rétrocéder à tout nouvel exploitant du bistrot de l'auberge.
Monsieur le Maire propose que cette cession puisse se faire sous deux conditions :

- que l'auberge ait bien été acquise par Madame FLAUDER Raymonde, cette dernière s'engageant à fournir une attestation notariée de propriété,
- qu'en cas de cessation d'exploitation ou de revente, madame FLAUDER Raymonde soit tenue de rétrocéder à la commune la licence IV au prix de vente actuel, c'est-à-dire 6.000 € (six mille euros)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire délibère à l'unanimité et **décide** :

- d'accepter la vente par acte administratif de la licence IV communale au prix de 6.000 € à madame Raymonde FLAUDER sous réserve que cette dernière justifie d'être propriétaire de l'auberge,
- de fixer des clauses restrictives sur l'acte de vente concernant, en cas de cessation d'activité ou de vente à tiers, la rétrocession à la commune au prix de vente actuel, soit 6.000 €.
- d'autoriser monsieur le maire-adjoint (premier) à signer l'acte de vente et monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Point sur les commissions ,

Environnement : Protection et cadre de vie :

Michel PETIT donne lecture du courrier GAMA pour exploiter la gravière. Le dossier a été déposé en Sous-Préfecture le 07 juin 2011. Christian TOLLIS informe que le prix de la voirie estimé par les Services du Conseil Général pour la desserte pose problème.

Environnement : Embellissement et plantations :

Le jury des villages fleuris est passé le lundi 29 juin et a constaté une amélioration des plantations dans le village. La rencontre s'est bien passée.

Carte communale :

Le courrier du Conseil Général pour le quartier de « Bernès » est lu.

La délibération a déjà été prise, elle sera transmise aux Services de l'Etat ainsi que la copie du courrier.

Social :

RAS

Prévention des risques :

Lecture est faite du courrier de M. le Préfet relatif au plan communal de sauvegarde et à sa mise en place. Il est en cours.

Gestion du Personnel :

RAS. Penser à signaler la liste des travaux au Maire et ne pas la donner directement à Daniel.

Travaux :

Les corvées des bénévoles pour le raccordement au réseau d'assainissement sont presque terminées.

Aménagement et cadre de vie :

Le ramassage des encombrants était prévu pour le 9 juillet, que fait-on ? Il est repoussé au mois de septembre.

Daniel a coupé les arbres derrière la mairie et le village a été nettoyé.

Le lampadaire dans le village n'a pas été réparé. Christian TOLLIS l'a signalé plusieurs fois à ETDE.

Les journées du patrimoine : proposition d'organiser un concert. Voir si l'église est libre et faire un courrier à M. l'Abbé pour lui demander et lui communiquer le répertoire chanté.

Budget et Finances :

RAS

Questions diverses

4-1 Projet citerne à incendie

Monsieur le maire rappelle le projet de sécurisation du quartier du Boutillet en matière d'incendie. Il s'agit de remplacer la réserve existante au lotissement du Boutillet par une citerne souple et d'installer une autre citerne sur le futur lotissement puisque les deux lotissements sont trop éloignés pour utiliser la même citerne. Il est présenté les devis des sociétés ayant répondu à la demande. Chaque devis est étudié et c'est la société SODEVAGRI, sise à 79.190 LIMALONGES qui présente le meilleur rapport qualité prix. Le maire propose au conseil municipal de choisir cet équipement pour un montant de 7.700 € H.T. Puis le troisième adjoint, chargé des travaux, fait état du terrassement nécessaire : enlèvement de terre, pose d'un tissu, remblaiement avec du 0,20, pose d'un lit de sable … suivant le devis présenté par l'entreprise Bidache. Le montant est de 2.500 € H.T.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire délibère à l'unanimité et décide :

- d'approuver le devis de la société SODEVAGRI d'un montant de 7.700 € H.T. et de l'entreprise BIDACHE de 2.500 € H.T. afin de mener à bien le projet de sécurisation du quartier du Boutillet,
- d'autoriser monsieur le maire à acquérir les réserves à incendie et à commander les travaux de terrassement,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces concernant la finalisation de ce projet.

4-2 Projet citerne à incendie : demande de subvention.

Vu la délibération 2011-035 du 06/07/2011 relative à l'équipement de sécurité du village (réserves à incendie),

Vu le coût de la prestation de 10.200 € hors taxe,

M. le Maire propose de le financer de la manière suivante :

Montant hors taxe du projet : 10.200 €

Montant de la subvention demandée auprès du sénateur : 5.000 € soit 49 %

Montant à la charge de la commune : 5.200 € soit 51 %

Puis il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce financement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire délibère à l'unanimité et décide :

- d'accepter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du Sénateur du Gers dans le cadre de la réserve parlementaire,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

- **4-3 Bilan de la fête**

Tout s'est bien passé. Peut-être faudrait-il envisager d'acheter 10 barrières de sécurité. A voir.

4-4 Divers.

Le plan établi par la société SOCOTEC dans le cadre de l'accessibilité aux Personnes Handicapées pour la CCMVA est présenté.

Jacques DUBOS expose le problème présenté par une résidente de la rue Sainte Barbe qui ne peut pas se garer au village à cause des plots. Il est précisé que c'est pour protéger le mur. Jean-Pierre informe qu'ils seront sortis mais des pierres seront mises à leur place.

La lettre de l'Institution Adour est lue et le fascicule sur le SAGE confié aux conseillers pour consultation. Il en est de même pour le SIEBAG et le bilan de l'eau potable 2010.

Christian TOLLIS demande si en bas de la nouvelle mairie sur le chemin il faut mettre des cailloux ou du goudron. Le choix est fait pour du calcaire blanc et du bidim au niveau du logement.

Pas de conseil municipal en août 2011

Dernières nouvelles

Samedi 24 septembre nous avons assisté au foyer de Saint Mont à une soirée théâtre jouée par la troupe VICTAMBULES. Le titre de la pièce « Andromicmac » est inspirée de la tragédie de Jean Racine « Andromaque » Ce fut une soirée très enlevée et drôle. Toutes nos félicitations à cette compagnie. A la fin de la représentation étaient proposés un verre de bourret, une part de croustade et des merveilles. Bravo aux pâtissières et organisateurs.

Retenez cette date : 8 octobre 2011

L'Association Sociale de Saint Mont (ASSM) vous attend pour déguster un repas sur le thème des îles.

Tous les bénéfices seront reversés à des œuvres
(vous recevrez un tract dans votre boite à lettre ou voir ci-contre)

Voici le menu

Apéritif :
Punch mystère avec acras sur compotée oignon, ananas et mangue.

Entrée : brochettes de gambas marinées sur lit d'achards (petits légumes)

Plat : Rougail saucisse - riz coco

Dessert : tartes banane/chocolat et son coulis de fruits rouges

Vin rouge, rosé, café, digestif

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos :
Eric Miller, R égine Chapel, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde.